

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA FORMATION CERTIFIANTE

RS6281 – Animer une activité d'auto-réparation de vélos

Objet

L'Heureux Cyclage est une association de loi 1901 créée en 2010.

Siège social: à la MNEI, 5 rue Bir Hakeim, 38000 Grenoble

SIRET : 52807339800034

L'Heureux Cyclage est enregistré en tant qu'organisme de formation sous le numéro de déclaration d'activité de formation n°82691228269 depuis le 12/09/2012 auprès du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et détient l'agrément des activités de Jeunesse et d'Education populaire depuis 2020.

La formation RS6281 - « Animer une activité d'auto-réparation de vélos » des co-certificateurs L'Heureux Cyclage et La Petite Rockette a été enregistrée auprès de France Compétences le 27/03/2023.

Pour toute inscription à une formation, le stagiaire et les structures finançant la formation s'engagent à avoir consulté et accepté les présentes Conditions Générales de Vente en signant le devis associé.

Modalités d'admission

Les prérequis à l'entrée en formation sont :

- Savoir lire, écrire, compter et comprendre des consignes en français
- Connaissances de base en mécanique vélo
- Être apte au port de charge
- Pouvoir tenir une position debout de manière prolongée

L'admission des stagiaires à la formation se fait en deux étapes :

- Questionnaire d'inscription en ligne
- Entretien téléphonique

Documents contractuels

Un contrat ou une convention de formation sera établie entre L'Heureux Cyclage et la structure finançant la formation. Ce document contiendra toutes les informations nécessaires au déroulé de la formation.

Un jury d'évaluation est organisé à la fin de la session de formation. Si le ou la stagiaire valide les épreuves, le parchemin de cette formation certifiante lui sera remis.

Tarifs en vigueur

Le prix de la formation s'élève à 360€/jour. La formation durant 9 jours, son prix s'élève à 3240€. Il est possible de financer cette formation via le compte CPF, les OPCO, des financements régionaux.

Si de tels financements ne sont pas accessibles aux stagiaires, des prix négociés sont envisageables.

Les frais additionnels à la formation, comme les frais de restauration, de transport, et d'hébergement, ne sont pas compris dans le prix de la formation et sont à la charge du ou de la stagiaire. Il est possible pour le ou la stagiaire de déclarer ces frais auprès de leur OPCO ou autres structures finançant la formation.

Modalités de paiement

Un devis est édité au moment de l'inscription et doit être signé pour valider l'inscription.

Un acompte de 15 % du coût de la formation devra être réglé avant le premier jour de la formation. Le solde dans sa totalité devra être réglé à la réception de la facture en fin de formation.

Droit de rétractation et annulation du fait du ou de la stagiaire

En cas de dédit par le ou la stagiaire à moins de 7 jours francs avant le début de la formation ou d'abandon en cours de formation par le ou la stagiaire, l'organisme retiendra 10% sur le coût total.

En cas d'annulation de la formation à moins de 7 jours francs avant le début de la formation, ou si la formation est annulée pendant son déroulement, l'organisme de formation doit proposer des solutions de report de l'action de formation. Si aucun accord n'est trouvé, l'organisme de formation s'engage à rembourser les éventuels frais déjà engagés par l'employeur·euse du ou de la stagiaire.

Protection des données personnelles

L'Heureux Cyclage collecte des informations nominatives dans le cadre de l'inscription du ou de la stagiaire et la vente de ses services. Ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises à des tiers, hormis les éventuels prestataires sollicités par L'Heureux Cyclage pour l'exécution, le traitement, la gestion et le paiement des commandes. Des informations nominatives sont par ailleurs collectées uniquement pour être transmises aux structures oc-certificatrices qui organisent la délivrance de la certification associée à la formation.

Conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur, le ou la stagiaire dispose d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition sur ses données.

Litiges

Les formations et tous les rapports entre L'Heureux Cyclage, le ou la stagiaire et les structures finançant la formation relèvent de la loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de Grenoble.